Envoyé en préfecture le 25/11/2025
Reçu en préfecture le 25/11/2025
Publié le
ID : 022-212200166-20251125-5_20251124-DE

Département des Côtes-d'Armor
Arrondissement de Saint-Brieuc
Commune de l'Ile de Bréhat

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU LUNDI 24 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre novembre à quinze heures et quarante-cinq minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis à la salle polyvalente, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L.2121-7, L.2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :	**Olivier CARRÉ, maire** **Gabrielle COJEAN-PRIGENT, 1ère adjointe** **Dominique SICHER, 2e adjoint** **Stéphane MORLEVAT, conseiller** **Jean-Philippe OUTIN, conseiller** **Charlotte LE LAIN-PILON, conseillère** **Aymeric LAMY, conseiller** **Jean-Luc LE PACHE, conseiller** **Dominique THORMANN, conseiller**
Était représenté :	**Marion REGLER, 3e adjointe,** donne procuration à Stéphane MORLEVAT **François-Yves LE THOMAS, conseiller,** donne procuration à Dominique SICHER
Secrétaire de séance :	**Gabrielle COJEAN-PRIGENT, 1ère adjointe**

5. PARTICIPATION COMMUNALE AU SEJOUR DECOUVERTE A LA MONTAGNE DE L'ECOLE KERANO

Le maire informe l'assemblée qu'un voyage découverte des élèves de l'école est prévu du 8 au 13 février 2026, dans un centre d'accueil en Savoie. Le coût global du voyage et du séjour est estimé à 11 510 € (TTC), pour 12 élèves et 3 accompagnateurs. Il sera financé par la commune, l'amicale laïque et les parents d'élèves.

L'amicale laïque s'engage à prendre la prestation de chiens de traineaux à sa charge. Les autres dépenses seront partagées entre la commune, l'amicale et les parents d'élèves.
Il est demandé au conseil d'approuver une subvention de 3 312 € au titre de la participation de la commune à ce séjour d'initiation et de découverte de la montagne.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Envoyé en préfecture le 25/11/2025
Reçu en préfecture le 25/11/2025
Publié le
ID : 022-212200166-20251125-5_20251124-DE

Vu le budget de la commune ;
Vu la demande de subvention sollicitée par l'Amicale laïque,

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de :

- **FINANCER** ce projet à hauteur de 3 312 €,
- **ACCORDER** une subvention exceptionnelle à l'Amicale Laïque qui coordonne le financement du voyage,
- **DIRE** que les crédits seront inscrits au budget principal de la commune 2025, au chapitre 65, compte 65748.

A ILE DE BREHAT, le 24 novembre 2025

Le secrétaire de séance,
Gabrielle COJEAN-PRIGENT

le maire,
Olivier CARRÉ

MAIRIE-ILE DE BREHAT (Côtes-d'Armor)